

DVC 2977B + 2976A (M1011). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston le 28/10/2022.

Datation : ca 400-375. La présence de *éta* dans ἐμετρήσατο exclut normalement une date plus haute. Cependant, les deux consultants ne se sont pas encore parfaitement adaptés à la réforme orthographique.

Bibliographie : DVC 2977B + 2976A (J. Méndez Dosuna, *ZPE* 197, 2016, 2977B + 2976A, cf. *Bull.* 2016, 282). Cf. É. Lhôte, *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité IV*, 2004, p. 113-131, sur le verbe μετρεῖσθαι ; P. A. Iversen, *Hesperia* 86, 2017, 129-203, plus particulièrement p. 165 table 4, sur les calendriers corinthiens.

(DVC 2977B)

θεός · τύχα : φατὶ Ὀνάτωρ Γοργίαν

ὀφέλεν : ΗΗΗΗ

(DVC 2976A)

θεός · τύχα : ὄφελε Γοργίας

Ὀνάτορι τὸ ἕκτον περὶ τρο-

πὰν ἀργυρίῳ (ὀ) ἐμετρήσατο

πρὶν Ὀνάτορος ;

Ὀνάτωρ Lhôte : DVC croient lire ONIAITOP, mais il est évident, d'après le fs, que les deux *iota* sont soit des rayures accidentelles, soit des vestiges de l'inscription plus ancienne 2978B, dont la première ligne a probablement été recouverte par celle de 2977B. Quelle apparence que le graveur commette des fautes aussi grossières en écrivant son propre nom ?

τὸ ἕκτον περὶ τροπὰν ἀργυρίῳ (ὀ) ἐμετρήσατο DVC : τὸ ἕκτον (τὸ) περὶ τροπὰν ἀργυρίῳ ἐμετρήσατο Méndez

(DVC 2977B)

Dieu. Fortune. Onatôr dit que Gorgias lui doit 400 (statères).

(DVC 2976A)

Dieu. Fortune. Gorgias devait-il à Onatôr, vers le solstice (d'été), le sixième (en intérêts) de l'argent qu'il s'était fait prêter auparavant par Onatôr ?

Au début du IV^e s., la Grèce du NO utilisait le système éginétique, avec le statère comme unité de base.

On est en présence de deux parties en litige à propos d'un prêt. Onatôr prétend que Gorgias lui doit 400 statères, soit 800 drachmes, mais Gorgias conteste le taux d'un sixième, soit 16,66%, qu'il trouve usuraire. Chacun expose son point de vue sur une des deux faces de la lamelle, et s'en remet à l'oracle pour trancher. Ce n'est peut-être pas sans malice que Gorgias évoque indirectement les ἐκτήμοροι de l'ancienne Attique, dont le triste sort fut amélioré par Solon.

Onatôr, qui s'exprime sur la face B, doit être originaire d'une colonie corinthienne, comme l'indiquent l'*epsilon* corinthien de θεός, ainsi que la graphie E pour e long fermé dans ὀφέλεν, de *ὀφέλνω, Lejeune, *Phonétique* p. 153.

Gorgias s'exprime dans un dorien peu caractérisé, et ὄφελε équivaut à l'attique classique ὄφειλε, avec l'ancienne graphie E pour e long fermé. Il ne faut pas lire le présent ὀφείλει, car la finale y présente une vraie diphtongue. Le moyen ἐμετρήσατο doit être rapproché d'Hésiode, *Travaux* 349, εἶ μὲν μετρεῖσθαι παρὰ γείτονος « mesure exactement ce que tu empruntes à ton voisin ». Dans l'inscription de Dodone Lhôte 2004, on lit la formule παλτοφόροι δέκα (*signe*) μετριόμ[ενοι] « lanciers se faisant mesurer dix (mesures de blé) ». On voit que ces références se recourent pour donner un sens satisfaisant aux deux textes de la lamelle. Méndez voudrait placer le relatif, indispensable, après ἕκτον, mais le sens est moins clair, et il est plus probable que le graveur ait superposé les deux *omicron* de ἀργυρίῳ ὀ : je

relève par exemple, dans *Le Journal du Dimanche* du 12/3/2017, journal sérieux et doté de bons correcteurs, p. 6, un titre ainsi imprimé : « Une politique déjà l'oeuvre » (*sic*).

Selon Iversen, le solstice d'été tomberait au milieu de Panamos, le onzième mois du calendrier à Dodone. Il est donc probable que c'était pendant ce mois qu'il fallait régler les intérêts annuels d'un prêt. En tout cas, il fallait les payer avant le dernier jour de l'année, ce qui justifie l'expression vague *περὶ τροπᾶν*. Il est vrai que *τροπαί* « le solstice », s'emploie plutôt au pluriel, mais le singulier est aussi attesté, et *περὶ τροπᾶν* doit être rapproché d'expressions telles que *περὶ τὴν πλῆθουσάν ἀγοράν* « vers l'heure du plein marché » : on ne peut guère lire *τροπᾶν*, car *περί* + génitif n'a pas ce sens.

Ὀνάτορος est un génitif-ablatif, parallèle au *παρὰ γείτονος* d'Hésiode, et *πρίν* est employé adverbialement.

Les 400 statères dont il est question, soit 800 drachmes, somme considérable, ne doivent pas correspondre au capital emprunté, car on ne voit guère comment il pourrait y avoir litige sur ce point. Ils ne doivent pas non plus correspondre aux intérêts, car un tel montant n'est guère imaginable. Ils doivent représenter la somme, arrondie, du capital et des intérêts, et Gorgias estime que les intérêts sont usuraires. Onatôr est probablement un homme d'affaires d'une colonie corinthienne, et Gorgias un Dorien d'une autre origine, peut-être un Épirote. Compte tenu des différences qu'il pouvait y avoir, en matière de droit ou de jurisprudence, entre les diverses cités ou ethnies grecques, le mieux était en effet de s'en remettre à l'oracle de Dodone.

Ces inscriptions doivent être rapprochées de *CIOD 4015*, *quod vide*, où le litige ne porte que sur cinq drachmes : dans ce dernier cas aussi, il doit s'agir des intérêts, que le consultant estime usuraires.